Deux ententes signées avec la France

Le ministre fédéral des Communications, M. Francis Fox, a signé, le 11 juillet à Paris, deux accords de coopération France-Canada qui augmenteront le financement public conjoint dans le domaine du cinéma et de la production télévisuelle.

La première entente permettra aux coproductions de télévision d'obtenir les mêmes avantages et subventions gouvernementales que le cinéma dans les deux pays simultanément. Jusqu'ici, une production à fort contenu canadien n'avait pas droit à l'aide de la France, et vice-versa.

Cette entente a été signée avec M. Georges Fillioud, secrétaire d'État français aux Communications. Une entente semblable avait été signée le 31 mai dernier au sujet des coproductions cinématographiques.

Le second accord, paraphé par M. Fox et M. Jack Lang, ministre délégué aux Affaires culturelles, permettra la création d'un fonds de près de deux millions de dollars pour subventionner des films coproduits par la France et le Canada. Un maximum de quatre films pourront bénéficier de ce fonds annuellement.

Selon M. Fox, cette entente augmentera le nombre de productions jusqu'ici réalisées et représente un avantage notable pour le Canada, parce que, « si les intérêts canadiens et français se mettent ensemble, le film acquerra à la fois la nationalité canadienne et française ». Concrètement, ce statut signifie que le film coproduit « répondra ainsi aux exigences du CRTC et bénéficiera des programmes d'aide de l'État français ».

Citant les cas de deux films tournés en coproduction pour le grand écran, *Louisianne* et *Le Sang des autres,* M. Fox a dit espérer obtenir le même succès du côté télévisuel. Des films tels que *Maria Chapdelaine* et *Les Plouffe,* tournés en français, ainsi que *Quest for Fire* et *Atlantic City,* tournés en anglais, ont aussi été financés conjointement.

Trois productions importantes sont actuellement en cours de tournage, une autre a commencé en août et six autres sont à l'état de négociations. Ces productions coûteront environ 58 millions de dollars, 46 p. 100 des coûts étant assumés par des fonds canadiens et 54 p. 100 par des fonds français.

M. Lang a précisé que le cinéaste français Guy Béart étudiait la possibilité de demander une subvention, dans le cadre de cette nouvelle entente, pour produire *Les années folles,* et que Bertrand Tavernier ferait de même pour le financement de *La sœur perdue.*

« Nous tentons maintenant d'en arriver au même succès dans le domaine de la télévision que celui obtenu au cinéma, et c'est pourquoi nous avons signé ce traité de coproduction avec la France », a commenté M. Fox.

Afin d'être classé coproduction, tout film doit présenter une participation minimale de 20 p. 100 de chaque partie et, au niveau canadien, dans les secteurs de la création artistique, de la nationalité des comédiens et de l'équipe technique.

Le ministre des Communications s'est dit persuadé qu'avec ces nouveaux accords le nombre de coproductions augmentera, ainsi que la qualité de celles-ci. Il estime que les accords représentent un déblocage et un nouvel apport au rapprochement canado-français, tel que promu dans son livre blanc.

CANAPRESS Photo Service

M. Francis Fox (à gauche), *ministre fédéral des Communications, en compagnie de M. Jack Lang* (à droite), *ministre français délégué aux Affaires culturelles, lors de la signature des accords.*

CANAPRESS Photo Service

Aide du Canada à l'Inde pour la production d'huiles comestibles

M. Allan MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a annoncé le 15 juillet que le Canada aiderait le gouvernement de l'Inde à relever le niveau de nutrition de ses habitants grâce à un projet destiné à accroître la production d'huiles comestibles.

Par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Canada octroiera en effet 66,5 millions de dollars sous forme d'huile de colza et d'assistance technique au National Dairy Development Board (NDDB) de l'Inde ; cette aide sera échelonnée sur une période de quatre ans. Le NDDB vendra l'huile aux prix du marché et utilisera les revenus ainsi obtenus, d'une part pour promouvoir la formation de coopératives de producteurs de graines oléagineuses et, d'autre part, pour fournir à ces derniers des moyens de production agricoles (semences, engrais, etc.) et des services techniques. L'organisme d'exécution pour le Canada sera l'Union coopérative du Canada.

Les huiles comestibles sont une composante importante du régime alimentaire des Indiens car elles constituent leur deuxième source de calories après les céréales vivrières. L'Inde importe plus d'un million de tonnes de graines oléagineuses chaque année. Toutefois, le marché est en grande partie aux mains d'intermédiaires et de spéculateurs qui maintiennent le prix de détail à un niveau beaucoup plus élevé que le cours mondial. La rentabilité du capital investi par les producteurs est si faible qu'ils sont peu encouragés à accroître les récoltes et à améliorer la qualité. C'est pourquoi les oléagineux sont souvent cultivés sur des